



**ROYBON**

## **LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE DU 10 AVRIL 2025**

---

Le jeudi 10 avril 2025, le Conseil Municipal de la Commune de ROYBON, dûment convoqué le 28 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 en Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge PERRAUD, Maire.

**PRÉSENTS** : M. Serge PERRAUD – M. Romain PERRIOLAT – Mme Anne-Marie JACQUET – Mme Marie-Danielle TROUILLET – M. Bernard BRESSOT – M. Christophe MONETTI - M. Serge ROBIN – M. Tristan VALCKE – M. Jean-François VILLON – Mme Florence MARGARON

#### **POUVOIRS** :

- M. Emmanuel BARLETIER à Romain PERRIOLAT
- M. Jean-Claude BETEMPS à M. Serge PERRAUD
- Mme Flora AMARA à Marie-Danielle TROUILLET
- Mme Elisabeth ROUX à M. Jean-François VILLON

A été nommé secrétaire de séance : **M. Tristan VALCKE**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h10



#### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 06 MARS 2025**

Monsieur le Maire demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 06 mars 2025.

*Mme MARGARON ne prend pas part au vote.*

**➔ Le PV est adopté à l'unanimité.**

#### **RENDU ACTE**

**Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 11 Juin 2020**

Le Maire expose,

J'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions qui ont été prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui m'a été accordée en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Objet	Date	Conditions
Contrat de concession au cimetière BOUILLENCOURT Josiane	04/02/2025	250€
Contrat de concession au cimetière GRAS Louis	13/02/2025	450€
Renouvellement adhésion Association des Maires de l'Isère	12/03/2025	424.91€
Renouvellement adhésion FONDATION DU PATRIMOINE 2025	19/03/2025	200€

## Délibération n° 12\_2025

### COMPTE FINANCIER UNIQUE

Sous la présidence de M. Romain PERRIOLAT, Adjoint au Maire, le Conseil municipal examine le compte financier unique 2024 qui s'établit ainsi :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 194 809,91	1 481 799,57	2 676 609,48
	Recettes réalisées (1)	B	673 912,32	1 475 694,82	2 149 607,14
	Restes à réaliser	C	55 772,50	0,00	55 772,50
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 023 224,96	1 738 536,16	2 761 761,12
	Dépenses réalisées (1)	E	787 083,95	1 067 379,67	1 854 463,62
	Restes à réaliser	F	95 022,20	0,00	95 022,20
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-113 171,63	408 315,15	295 143,52
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-171 584,95	256 736,59	85 151,64
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-284 756,58	665 051,74	380 295,16
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-39 249,70	0,00	-39 249,70
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-324 006,28	665 051,74	341 045,46

**Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

**D'APPROUVER** le compte financier unique 2024.

## Délibération n° 13\_2025

### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Le Maire expose,

Considérant les éléments suivants :

#### Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice  
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

408 315.15 €

<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	256 736.59 €
<b>C Résultat à affecter</b> <b>= A+B (hors restes à réaliser)</b>	<b>665 051.74 €</b>
<b>(Si C'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</b>	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-284 756.58 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-39 249.70 €
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E -324 006.28 €</b>

Aussi,

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 comme suit :**

- Exécution du virement à la section d'investissement (C.1068) 324 006,28 €
- Affectation à l'excédent reporté (C.002 Recettes) 341 045,46 €

**Délibération n° 14\_2025**

**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025**

Le Maire expose,

Je vous propose de reconduire à l'identique les taux d'imposition mis en œuvre en 2024.

Aussi,

**Le Conseil Municipal décide d'adopter à l'unanimité les taux d'imposition suivants :**

- Taxe d'Habitation : 14,67 %
- Foncier bâti : 35,70 %
- Foncier non bâti : 62,22 %

**Délibération n° 15\_2025**

**BUDGET PRIMITIF 2025**

Le Maire expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu les délibérations en date du 10 avril 2025 portant adoption du Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du budget communal,

Après présentation du Budget Primitif 2025 de la commune, chapitre par chapitre en section de fonctionnement et opération par opération en section d'investissement,

Aussi,

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'approuver le budget primitif 2025 de la commune établi comme suit :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
1 761 318.31 €	1 761 318.31 €	2 096 716.33 €	2 096 716.33 € <i>Dont 284 756.58 € de solde d'exécution négatif reporté</i>

**Délibération n° 16\_2025**

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Le Maire expose,

La commune est sollicitée par :

- L'association pour des sourires qui accompagne les personnes âgées résidentes à l'EPHAD.
- L'association Entres Aides Sociales Roybon qui intervient auprès des habitants de la commune.
- Le sou des écoles qui finance des activités pour les élèves de l'école.
- L'association de roller.
- Chambaraid

Aussi,

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (Mme Anne-Marie JACQUET ne prenant pas part au vote) :**

- D'accorder les subventions suivantes :
  - POUR DES SOURIRES 200.00 €
  - SOU DES ECOLES 1 500.00 €
  - ENTRE AIDES SOCIALES ROYBON 3 000.00 €
  - ASSOCIATION DE ROLLER 200.00 €
  - CHAMBARAID 500.00 €

## Délibération n° 17\_2025

### **TRAVAUX SUR RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC – APPROBATION DE LA 4<sup>ème</sup> TRANCHE DE TRAVAUX ET DE SON PLAN DE FINANCEMENT**

Le Maire expose,

Nous souhaitons poursuivre notre programme de modernisation de l'éclairage public qui vise à la fois à réduire la pollution visuelle, réduire la consommation et les coûts du service.

La 1<sup>ère</sup> tranche concernait 42 points lumineux (14 dans le bourg, 25 dans le quartier de la Merlière et 3 au Val Galaure) ainsi que trois armoires électriques.

La 2<sup>ème</sup> tranche, réalisée en 2023, concernait 38 points lumineux situés Avenue Luzy Pellissac, Route de Montfalcon, Impasse Grandjean, Place Jean Perraud, Route de la Verne, Place du Maquis de Chambaran et Allée du 19 mars 1962.

La 3<sup>ème</sup> tranche, réalisée en 2024, concernait 58 points lumineux situés dans le bourg.

Cette délibération a pour objet de planifier la 4<sup>ème</sup> tranche de travaux et d'approuver le plan de financement correspondant.

Le programme concerne 28 points lumineux au sein du village.

Aussi,

#### **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

D'approuver le projet de travaux et le plan de financement de l'opération tels qu'ils figurent en annexe de la présente délibération et qui représentent une participation prévisionnelle pour la commune de 10 965 €, pour un coût d'investissement prévisionnel global TTC de : 26 318 €

Que ces montants pourront être réajustés en fonction de la réalité des travaux et que tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.